

Prise de position de la Chambre de commerce et d'industrie à Sarrebruck sur l'eupréanisation de la Sarre (1953)

Légende: En 1953, la Chambre de commerce et d'industrie à Sarrebruck livre son point de vue sur les négociations entreprises au sujet d'une éventuelle eupréanisation du territoire de la Sarre.

Source: Industrie- und Handelskammer des Saarlandes. Saarwirtschaft und Europäisierung des Saarlandes: eine Stellungnahme der Industrie- und Handelskammer. Saarbrücken: Industrie- und Handelskammer des Saarlandes, 1953. 131 S. p. 7-29.

Copyright: (c) Industrie- und Handelskammer des Saarlandes

URL:

http://www.cvce.eu/obj/prise_de_position_de_la_chambre_de_commerce_et_d_industrie_a_sarrebruck_sur_l_europeianisation_de_la_sarre_1953-fr-b4bdaf24-2182-459d-baf2-d43c2d84cb0c.html

Date de dernière mise à jour: 18/12/2013

Prise de position de la Chambre de commerce et d'industrie à Sarrebruck sur l'eupéanisation de la Sarre (1953)

Quelles sont les nécessités vitales de l'économie sarroise dans le cas d'une eupéanisation de la Sarre?

Introduction

Dans une étude de la structure du commerce extérieur sarrois des 25 dernières années, la Chambre de Commerce et d'Industrie est arrivée à la conclusion que les échanges commerciaux s'étaient surtout effectués avec l'Allemagne et la France. En outre, il fut constaté que seul un vaste marché européen, dans lequel l'Allemagne et la France occuperaient une place prépondérante, peut permettre à la Sarre de satisfaire à son besoin vital, d'importer et d'exporter. Cette étude, en exprimant l'espoir que les efforts déployés en vue d'une intégration européenne assureront et étendront ce marché, entr'ouvrait une perspective encourageante.

Dans une deuxième étude, il s'agit maintenant de tirer des données statistiques certaines conclusions d'économie politique et d'apporter ainsi du point de vue de l'économie sarroise une contribution à la question de l'Eupéanisation de la Sarre. Une telle action trouve sa justification dans les faits suivants :

D'après le préambule de la convention générale, les conventions conclues entre la France et la Sarre l'ont été "en attendant que la Sarre dispose d'un statut européen", et dans le dessein de faciliter l'élaboration de ce statut. Entretemps, les organes de la communauté européenne ont accepté dans les négociations le thème d'une Eupéanisation de la Sarre comme point important, après que le rapport « Van Naters » eut fourni les éléments de base. Les conversations menées directement entre la France et l'Allemagne ont également porté, à plusieurs reprises, sur l'Eupéanisation de la Sarre. Il faut s'attendre à ce qu'après l'échec de la Conférence de Berlin, ces conversations revêtent un caractère concret.

Jusqu'ici, l'économie sarroise ne s'est pas encore prononcée par ses organismes responsables sur l'Eupéanisation. Elle ne veut toujours pas prendre position en ce qui concerne le côté politique et juridique du problème, car elle ne s'y sent pas habilitée. Cependant, elle pense qu'en conformité avec l'intention exprimée par les deux parties contractantes dans le préambule de la convention du 20-5-1953, il importe de faire connaître à la conscience publique quelques points de vue sur les données structurelles de l'économie sarroise, ses expériences dans le passé et dans le présent ainsi que ses besoins vitaux. Elle croit ainsi apporter une contribution utile à la sauvegarde de la prospérité de ses usines et au maintien du niveau de vie de la population sarroise.

L'étude suivante présente des lacunes, car elle est volontairement limitée à l'énonciation de quelques principes essentiels. La Chambre du Commerce et de l'Industrie espère qu'elle aura l'occasion de consulter nombre de ses membres sur les différentes questions et de donner son avis avant que les organes européens ne prennent des décisions définitives sur le pays, son économie et sa population. La consultation des intéressés lui semble indispensable, car, à son sens, l'Eupéanisation de la Sarre ne s'avérera une réussite et une source de profit pour les pays et économies politiques qui y participent que si l'on tient compte des données naturelles et si l'on fait le nécessaire afin que l'économie ne soit pas lésée et que ces vastes efforts déployés en vue de satisfaire aux besoins de tous les pays européens, soient couronnés de succès.

Structure de l'Economie

La Sarre, pays frontalier, s'est transformée au cours de ces 75 dernières années, sur la base du charbon, du fer et de l'acier, en un secteur économique de caractère surtout industriel. Aux mines de charbon et aux usines sidérurgiques se sont jointes de nombreuses entreprises industrielles de transformation du fer et des métaux, qui, tout d'abord sous-traitants, ont acquis ensuite leur indépendance dans la production et la vente, ainsi qu'un certain nombre d'industries de biens de consommation. L'industrie lourde a donc cessé peu à peu de jouer un rôle exclusif dans l'économie. Après la première et la deuxième guerre mondiale, l'autonomie du territoire du point de vue de la politique administrative a favorisé cette évolution, car les goûts particuliers de la population et les possibilités de prospection du marché français directement accessible, sous la protection de barrières douanières et d'un système de licences d'importation, encouragèrent fortement la

création d'usines.

En 1952, la production des secteurs industriels de l'économie sarroise se chiffra en valeur à 340 Milliards de Frs., soit 89 % de la production totale annuelle en valeur (agriculture exclue) 384 Milliards de Frs. Les différentes branches de la production occupèrent 72 % du chiffre d'emploi global de 302.000 personnes. D'après les résultats partiels dont on dispose actuellement, il ne s'est produit que des changements relativement minimes au cours de l'année 1953.

Primatie des exportations de marchandises

En Sarre, la production des industries de base (charbon, fer, produits des aciéries et laminoirs) et des autres branches industrielles est d'une telle ampleur et d'une telle diversité qu'elle dépasse de beaucoup les besoins du marché intérieur. Pour une grosse partie de la production industrielle, il ne peut donc être question que de ventes à l'extérieur des frontières du pays.

Comme les mines de charbon et les usines sidérurgiques, dont la production annuelle en valeur atteint 160 Milliards de Frs. et le chiffre d'emploi 105.000 personnes, occupent une place prépondérante dans l'économie, d'autant plus qu'elles fournissent du travail aux exploitations annexes industrielles et professionnelles, le problème des débouchés se concentre avant tout sur les charbons et les produits sidérurgiques. Tout rétrécissement des débouchés et manque de travail dans les deux industries de base paralysent et désorganisent tout le reste de l'économie sarroise.

De tout temps, une épée de Damoclès menace l'ensemble de l'économie sarroise: la possibilité de manquer un jour de marchés extérieurs consommateurs capables et désireux d'absorber de grosses quantités de marchandises industrielles. La conquête de ces marchés ne fut pas aisée à l'économie sarroise située en pays frontière entre deux économies politiques et deux peuples qui se méfiaient l'un de l'autre, rivalisaient l'un avec l'autre et auxquels la Sarre fut rattachée à tour de rôle au cours des dernières dizaines d'années.

Le but de l'Européanisation doit être d'ouvrir de nouveaux débouchés aux produits de l'industrie, c'est-à-dire avant tout de supprimer les barrières qui, par suite de mesures de dirigisme ou de ressentiments étrangers aux considérations économiques, s'opposent actuellement aux voies naturelles d'écoulement des produits de la Sarre.

Associations économiques successives

Les expériences du passé montrent qu'une association économique exclusive ou prédominante avec une seule des économies politiques voisines ne peut à la longue, ou seulement dans une conjoncture tout à fait anormale, garantir à la production industrielle sarroise des débouchés suffisants. D'un autre côté, au bout d'un certain temps, la pression exercée par les produits de la Sarre dans la direction de leurs marchés consommateurs naturels et réciproquement l'appel lancé par ces derniers se font si forts que les déviations du courant des marchandises imposées par des influences extérieures à l'économie ne peuvent être maintenues. Il faut donc chercher et trouver des solutions qui tiennent compte des données naturelles de l'échange des marchandises.

1. Au cours de la période se terminant en 1914, l'économie sarroise disposait, comme marché intérieur consommateur et fournisseur, des territoires de l'ancien Reich allemand y compris l'Alsace-Lorraine et le Luxembourg qui était lié à l'Allemagne par une union douanière. Puisque, au fond, le développement de l'économie sarroise s'opéra au cours de cette période (extraction de charbon 1913 = 13,2 millions de tonnes, production d'acier brut 2,1 millions de tonnes), les possibilités d'écoulement de marchandises et d'approvisionnement correspondaient alors, semble-t-il, aux besoins économiques.

2. Au cours de la période s'étendant de 1918 à 1935, le territoire sarrois, temporairement séparé de l'Allemagne, fut incorporé dans le système économique et douanier français. Cependant, afin d'assurer une échappée suffisante à la pression des marchandises, on dut lui laisser accessible le marché consommateur

allemand, son marché traditionnel, en plus du marché français qui lui était assigné.

Sur la base du traité de Versailles et vu les besoins naturels et traditionnels de l'économie sarroise en importations et exportations, la franchise de douanes fut accordée aux échanges de marchandises avec l'Allemagne, pour une période de transition de 5 ans. En ce qui concerne les marchandises d'importation en provenance d'Allemagne, la franchise de douanes était limitée aux marchandises destinées à être utilisées et consommées à l'intérieur du territoire sarrois.

Après la période de transition, il fut établi dans quatre conventions douanières sarroises successives de nouvelles réglementations particulières relatives à l'échange de marchandises avec l'Allemagne. Dans toutes les conventions, la franchise de douanes était accordée aux produits sarrois exportés à destination de l'Allemagne. Pour les importations en provenance d'Allemagne, il était octroyé, en particulier dans l'accord de 1928, des mesures de faveur, qui permettaient à l'économie sarroise d'importer à peu près suivant ses besoins.

3. Pendant la période s'étendant de 1935 à 1945, les importations de minerai en provenance de la France n'accusèrent aucune baisse et les exportations de charbon se maintinrent également dans une grande proportion. D'ailleurs, il faut remarquer que si la Sarre, incorporée dans l'économie politique allemande, connut une période de plein emploi et put aisément écouler ses produits, c'est que le réarmement et des mesures autarciques sur le marché du travail créèrent une conjoncture anormale qui permit d'utiliser pleinement le potentiel industriel. Les considérations purement économiques comme frais de revient, transports et débouchés, n'eurent plus qu'une importance secondaire, surtout pendant la guerre.

4. La période commençant en 1945 doit être subdivisée comme suit:

a) De 1945 à fin 1947:

Réparation des dommages causés par la guerre, reconstruction et lente remise en marche de la production.

Au cours de ces années, la production industrielle servit presque uniquement à couvrir les besoins du marché de la reconstruction industrielle et locale et les besoins en biens de consommation de toute nature, qui pouvaient être troqués contre des aliments. Le manque de matériel et la fermeture des frontières rendirent impossible toute extension de la production.

b) De fin 1947 à 1950:

Consolidation économique et association quasi exclusive avec le marché consommateur français d'une capacité d'absorption illimitée.

Au cours de ces années, l'union économique avec la France ouvrit sans restriction le chemin de l'Ouest à la production sarroise. La lenteur même de la mise en route de la production facilita l'adaptation aux nouvelles conditions de marché. Il n'y avait pour ainsi dire pas de difficultés d'écoulement, bien qu'il ne se fit aucun échange appréciable de marchandises avec l'Est. En France, les besoins accumulés et les importants investissements publics et privés utilisèrent pleinement les possibilités de livraison de la Sarre.

c) De 1950 à 1953:

Haute conjoncture économique.

La capacité d'absorption presque illimitée du partenaire de l'union et la réapparition progressive de clients allemands, après la réforme de la monnaie, permirent d'utiliser le potentiel industriel dans une mesure satisfaisante et d'équilibrer les débouchés. Les chiffres de l'emploi, de la production et de la vente atteignirent les plus hauts niveaux enregistrés au cours des années précédentes.

d) Depuis 1953:

Retour à une économie normale.

Il faut noter en particulier l'arrêt des crédits, surtout de ceux provenant des Etats-Unis et le ralentissement correspondant du rythme d'investissement en France, la retombée après le boom coréen, l'accentuation de la reprise économique en Allemagne occidentale et l'ouverture du marché commun du charbon et de l'acier. L'association, jusque là prépondérante, avec le partenaire de l'union commence à présenter des inconvénients, car la capacité d'absorption pour les produits industriels sarrois diminue et, dans la même période, le libre échange de marchandises entre les pays du plan Schuman rend encore plus précaire la position de la Sarre vis-à-vis de ses concurrents.

Couverture des besoins d'importation

La Sarre, d'une économie à caractère industriel, d'une population dense, d'une production agricole très faible, ne peut vivre sans importer. Il lui faut importer du minerai pour la fabrication du fer, du charbon de coke pour l'élaboration métallurgique, des carburants, de l'huile de graissage etc... pour ses usines, des outillages, des véhicules moteurs, des pièces de rechanges pour presque toute l'économie industrielle, la majeure partie des aliments et du fourrage, des produits pharmaceutiques, ainsi qu'une grosse partie des autres biens d'utilisation et de consommation. En d'autres termes, il est indispensable de couvrir les besoins d'importation, particulièrement ceux du commerce, qui sont fondés sur des questions de technique, de qualité et de goûts.

Au cours des années passées, le commerce sarrois a réclamé et proposé des mesures qui, en facilitant les importations, permettent d'arrêter les achats clandestins en Allemagne et d'épargner ainsi des dommages à l'ensemble de l'économie. Les mesures suggérées par le commerce semblent propres à endiguer les sorties de devises non contrôlées. La diminution sensible du chiffre d'affaires normal à la suite des achats clandestins en Allemagne montre qu'il est nécessaire de remédier à cet état de choses.

Ces importations indispensables doivent être payées à l'aide d'exportations, car on ne peut pour ainsi dire pas disposer d'autres sources de revenus, comme par exemple des prestations de services, des transports, les produits de capitaux etc. Si la Sarre se voit obligée d'exporter sa production industrielle, c'est donc non seulement pour assurer le plein fonctionnement de ses entreprises industrielles, mais aussi afin de pouvoir importer des produits essentiels, sans lesquels sa vie industrielle se ralentirait.

Tant que la France n'aura pas libéralisé ses échanges commerciaux et rendu sa monnaie convertible, les échanges de marchandises de la zone franc demeureront soumis à la loi de la réciprocité. Les importations en provenance d'Allemagne en souffrent tout particulièrement. Dans les produits autres que ceux de l'industrie lourde, elles ont marqué une diminution de 50 % entre la moyenne des années 1927/29 et celle des années 1950/52. Il faut bien reconnaître que ce recul dans les importations a été une des raisons pour lesquelles les acquisitions nécessaires à l'équipement et à la modernisation des entreprises industrielles n'ont pas été effectuées.

Il serait possible de changer radicalement ou du moins d'améliorer cet état de choses préjudiciable à l'approvisionnement de l'économie sarroise, d'autant plus que les échanges commerciaux avec la République Fédérale de l'Allemagne occidentale accusent pour les deux dernières années un excédent moyen d'exportation d'environ 10 Milliards de Frs. au profit de la Sarre. Tout en octroyant à la Sarre plus de liberté dans l'établissement de sa politique commerciale, un statut économique européen soulagerait le partenaire français dans ce sens qu'une entrée de devises accrue permettrait de couvrir ces besoins d'importation aussi vitaux que pressants. En particulier, une déviation partielle du courant des marchandises vers les débouchés traditionnels de l'Allemagne du Sud aurait pour conséquence de diminuer fortement la pression exercée sur le marché français dont la capacité d'absorption n'est pas suffisante.

Le principe du marché commun entre la France et la Sarre ne serait pas mis en question. Les importations accrues pourraient aisément être classées suivant leur importance du point de vue de l'économie politique et éventuellement limitées suivant la nature et la quantité, afin d'éviter des répercussions indésirables sur le marché français.

Le quota d'importation pourrait être variable et la réglementation pratique des importations et exportations s'effectuerait suivant des principes analogues à ceux adoptés de 1920 à 1925 et concrétisés ultérieurement dans les différents accords douaniers sarrois.

Situation géographique, communications et frais de transport

Comme l'économie sarroise doit importer et exporter de grosses quantités de marchandises lourdes, dont les prix de vente sont souvent, dans une large mesure, fonction des frais de transport, la situation géographique du territoire et les communications avec les principaux marchés consommateurs et fournisseurs prennent une importance toute particulière dans les considérations d'économie politique.

Certes, la Sarre occupe une position centrale dans l'Europe occidentale, comme lien (et aussi obstacle!) entre l'Allemagne et la France et section importante de la voie industrielle Nord-Sud qui, partant de la Hollande, traverse la Belgique, le Luxembourg, la Lorraine, l'Alsace, la Suisse, puis l'Italie. Mais cet avantage est considérablement diminué du fait que les régions voisines (Eifel, Hunsrück, Pfälzer Wald et Ardennes) parcourues par des chaînes de montagnes d'altitude moyenne sont surtout agricoles et ne peuvent offrir des débouchés appréciables aux produits des industries sarroises. Elles doivent d'abord être traversées avant que soient atteints les véritables marchés de consommation. Le réseau ferroviaire dont on dispose est suffisant mais n'a pas été modernisé. En conséquence, les transports sont coûteux et les marchandises lourdes ont particulièrement à en souffrir puisque souvent leurs prix de vente sont fonction des frais de transport.

La situation se trouve aggravée du fait que la voie d'eau ne joue qu'un rôle très modeste dans le transport des marchandises lourdes (3 à 5 % de l'échange des marchandises dans les deux sens s'effectue par le "Saarkohlenkanal").

Le facteur "prix de transport" revêt pour l'écoulement des marchandises de fort tonnage une importance très grande, souvent décisive, surtout si la conjoncture générale est en régression ou/et si de nouveaux concurrents plus forts disputent à la Sarre ses débouchés. Pour protéger et conserver des valeurs essentielles de l'économie politique sarroise, il faut alors prendre des mesures spéciales dans le domaine des tarifs de transport ou des prix qui, si elles ne suppriment pas, du moins diminuent les handicaps que constituent la situation géographique du territoire et l'insuffisance des moyens de communication. De telles mesures ne peuvent être adoptées et défendues que par des organes de l'état et de l'économie qui soient en mesure de répartir les charges sur un grand nombre de personnes et qui s'intéressent particulièrement au destin économique du secteur favorisé. Si, toutefois, on veut rendre, à la longue, de tels palliatifs (Als-Ob-Regelungen) superflus, il faut remédier à l'état défavorable des communications en améliorant, d'une manière durable, les voies de communication.

Vu la grande importance du facteur "frais de transport" dans le calcul des prix de revient, cette dernière solution s'impose à l'industrie d'exportation sarroise. Il s'agirait ici de réaliser un vaste projet d'amélioration

des voies de communication caduques Est-Ouest et Nord-Sud. Mais dans l'état actuel des choses, une telle réalisation ne peut être entamée que sur le plan européen. L'ensemble des territoires industriels sarrois, lorrains et luxembourgeois devrait être regardé comme une entité et les nouveaux projets dans ce domaine des voies de communication, qu'il s'agisse d'électrification de lignes de chemin de fer ou de création et d'extension de canaux, devraient être adaptés aux besoins généraux de ce vaste secteur économique.

Pour rendre les échanges de marchandises avec la République Fédérale normaux, il faut cependant renoncer au système actuel des tarifs de transport calculés séparément pour chaque pays et adopter des tarifs communs analogues à ceux utilisés sous le régime de la Société des Nations et, actuellement, dans le trafic avec la France.

Problème des débouchés dans ses mines et les usines sidérurgiques

L'étude de l'écoulement des produits industriels sarrois montre que les principaux produits, le charbon et le coke pour 60 % et les produits sidérurgiques pour 70 % doivent être écoulés à l'extérieur du territoire sarrois si l'on veut assurer le plein emploi dans les deux industries de base. Dans l'ensemble, ce fut le cas au cours des périodes précédentes. Suivant que la Sarre était rattachée au secteur économique français ou allemand, l'un ou l'autre des deux pays avait la prépondérance.

De 1927 à 1935, les exportations de charbon et de coke furent plus élevées vers la France et celles de produits sidérurgiques plus élevées vers l'Allemagne. De 1935 à 1939, l'Allemagne fut le seul gros client, mais l'échange minéral charbon avec la France conserva son importance traditionnelle, malgré la diminution des exportations de charbon. Après 1945, la France, grâce à sa capacité d'absorption apparemment illimitée, devint le client presque exclusif de la Sarre pour les produits de l'industrie lourde. Seules les livraisons de charbon à destination de l'Allemagne se poursuivirent et gagnèrent en poids, du point de vue relatif et absolu, au cours des années. Comme la moyenne annuelle d'extraction en 1950/52 a atteint 16.000.000 de tonnes, contre 14.000.000 de tonnes en 1927/29, les quantités dont on dispose actuellement à la vente sont de 2.000.000 de tonnes plus élevées que du temps de la S.D.N. Cet excédent n'a pu être écoulé que grâce à l'accroissement des achats allemands.

Il est cependant très difficile d'augmenter la vente du charbon sarrois vu sa haute teneur en constituants volatiles. En outre, la situation géographique du bassin houiller de la Sarre, le grand éloignement des ports maritimes et l'absence d'une voie d'eau convenable, constituent un handicap par rapport à d'autres régions européennes. Les achats allemands de produits sidérurgiques demeurèrent de beaucoup inférieurs à ceux effectués durant les périodes de comparaison précédentes. La diminution des livraisons à destination d'autres pays, devenues bien inférieures à celles de 1937/39, accentua encore cette perte, bien que l'augmentation des achats français fournit une certaine compensation.

La question de l'écoulement des produits de l'industrie lourde sarroise s'est trouvée modifiée par l'ouverture d'un marché commun du charbon et de l'acier. La suppression des barrières douanières et des réglementations de devises, qui, avec les accords de commerce et de paiements, étaient des garanties de stabilité et des protections contre les concurrents risque de rendre incertains les marchés jusqu'alors traditionnels, France-Allemagne de l'Ouest, en les livrant à la prospection d'une nombreuse concurrence.

Alors que dans le passé la France de l'Est, pour le charbon, et l'Allemagne du Sud, pour les produits sidérurgiques, étaient devenues des débouchés assurés, la situation évolue maintenant de plus en plus. La région industrielle de la France de l'Est, d'acheteur, devient vendeur de charbon et d'acier. Loin d'absorber les produits sarrois dans la mesure où elle le faisait auparavant, elle cherche, comme le Luxembourg et la Belgique, et avec des conditions de livraison plus favorables, à disputer à la Sarre des débouchés traditionnels.

La création d'un marché commun du charbon et de l'acier a donné une nouvelle importance au problème des débouchés, car dorénavant la prospection d'un marché, pour être efficace, devra être basée sur des considérations purement économiques. A l'avenir, la qualité des marchandises et les conditions de livraison seront des facteurs décisifs. Le charbon et l'acier nous fournissent un exemple de ce que serait un vaste

marché européen. Pour conserver et augmenter leur clientèle, les exploitations devront moderniser les installations, rationaliser les procédés de fabrication, augmenter le rendement des équipes, accroître les quantités extraites, améliorer la qualité, abaisser les frais de transport, accorder des conditions de paiement intéressantes afin qu'elles puissent faire des offres avantageuses.

L'économie sarroise regrette devoir constater qu'en particulier, on équipe remarquablement bien l'industrie lourde de l'Est de la France en vue de cette lutte pour les débouchés européens, par d'importants agrandissements dans les mines, la création et la modernisation d'usines sidérurgiques et de laminoirs, tandis qu'en Sarre on ne peut faire que très peu sous ce rapport. Cette constatation est d'autant plus pénible qu'il existe une convention prévoyant en principe des conditions d'activité semblables pour les deux partenaires de l'Union Economique. Cet important programme d'investissement donne au territoire Lorrain voisin un avantage unilatéral qui transforme radicalement la situation antérieure et rend concurrents deux secteurs économiques qui se complétaient harmonieusement.

Les mines de charbon et les usines sidérurgiques de la Sarre ne pourront résister à la forte concurrence européenne que si les richesses du sous-sol sont extraites et utilisées le plus économiquement possible, s'il est adopté dans la production des méthodes analogues à celles employées dans les régions concurrentes, ou même encore plus modernes, pour compenser les handicaps d'une situation géographique défavorable et des charges plus élevées. La Sarre ne peut atteindre ce but par ses propres forces et les moyens dont elle dispose à l'heure actuelle. Déjà, au cours des années passées, les mines et les usines sidérurgiques n'ont agrandi et modernisé leurs installations que dans une trop faible mesure. Pour qu'elles parviennent au niveau de développement technique déjà atteint dans les exploitations similaires de la Lorraine voisine, et qui, sans aucun doute, sera atteint dans la Ruhr dans un avenir prochain, il faut que la question soit résolue sur le plan européen.

Pour l'industrie lourde de la Sarre, le but principal d'une européanisation du territoire doit être que le pays ne reste pas un « no man's land » entre l'Est et l'Ouest, mais soit placé au même niveau que les autres régions industrielles d'Europe, de sorte qu'il puisse moderniser ses usines et être ainsi en mesure de faire face à la concurrence. Dès maintenant, il faudrait songer à donner aux mines de charbon et aux usines sidérurgiques, une administration d'une portée plus étendue, et de ce fait, des bases financières plus solides, afin de pouvoir intéresser les secteurs de consommation et de les laisser prendre une part de responsabilité dans la bonne marche des exploitations. Seulement une fois remplies ces conditions préalables, les voies nouvelles et anciennes seront ouvertes à l'écoulement du charbon et des produits sidérurgiques suivant des méthodes saines et économiques.

Le problème des débouchés dans les autres industries

Le problème des débouchés se pose également avec beaucoup d'acuité dans les industries de transformation et les industries de biens de consommation qui occupent une place importante dans l'économie générale, puisque leur part dans la valeur de production industrielle dépasse 40 %, et que leur chiffre d'emploi atteint 50.000 personnes. Dans les années 1950-1952, 86 % de leurs produits exportés furent écoulés dans le secteur économique français, 10 % en Allemagne, 4 % dans d'autres pays. Les « autres industries » ont adopté un rythme que, dans le détail, on peut regarder comme justifié ou non, mais que, dans l'ensemble, il faudrait maintenir, dans la mesure du possible, sous peine d'abaisser, d'une manière durable, le niveau de vie de la population, et de mettre en danger les capitaux importants qui ont été investis.

La nécessité d'importer de grosses quantités de minerai, de coke, d'outillage industriel, de produits d'utilisation et de consommation de toute nature, d'aliments et de fourrage, entraîne celle d'augmenter les exportations des produits sidérurgiques et autres produits industriels. Il convient de noter que, suivant les conventions en vigueur jusqu'à maintenant, la France était capable et désireuse d'absorber les biens d'exportation de la Sarre, et de livrer les marchandises d'importation nécessaires. De cette manière, les industries sarroises ont pu, au cours des dernières années, travailler à plein rendement, et l'on a atteint en Sarre un haut degré de stabilité économique.

D'un autre côté, l'industrie sarroise a pour ainsi dire perdu le marché allemand pour presque toutes les

marchandises d'exportation, mis à part cependant le marché de l'Allemagne du Sud pour les combustibles et les produits sidérurgiques. Il faut regarder comme difficile la reconquête de ces débouchés dans le cadre du statut actuel, vu les propres prix de livraisons trop élevés, et les nouvelles capacités de production en Allemagne occidentale. Le marché français n'a déjà pu, jusqu'à maintenant, absorber intégralement toute une série de produits qui étaient antérieurement exportés vers l'Est. Pour cette raison, après la guerre, les produits et sous-produits sidérurgiques, les produits chimiques, les engrais, les produits céramiques, les pierres artificielles, les verres et verreries, le bois et bois manufacturé et autres produits n'ont pu, le plus souvent, être exportés dans les mêmes quantités que sous le régime de la Société des Nations, et dans la période d'avant guerre. Aussi indispensable que puisse être le marché français, comme réservoir pour l'écoulement des « autres produits » industriels sarrois, il faut constater, qu'ici encore, comme le prouve l'expérience, l'association exclusive avec un marché consommateur, présente des dangers qui devraient être reconnus à temps voulu, et écartés dans la mesure du possible.

Il semble bien, par exemple, d'après des indices certains, que les industries sarroises des biens d'investissement, que des programmes français développés ont fait travailler pendant des années à plein rendement, ne pourront guère espérer défendre leurs débouchés contre des usines concurrentes françaises qui travaillent au ralenti. Il faudrait leur offrir, dans le cadre d'un statut européen, la possibilité de participer à un marché plus vaste que l'Union Economique Franco-Sarroise, et dans des conditions qui ne les mettent pas, dès le départ, en désavantage par rapport aux autres concurrents européens. Il en est de même pour d'autres branches industrielles qui, comme certaines industries de biens de consommation ayant un grand rendement, pourraient occuper sur un vaste marché européen une place correspondant à leur quota de production. Tant que le marché français pouvait absorber leurs produits elles n'avaient pas besoin de chercher à agrandir leurs débouchés.

Les industries sarroises de transformation et de biens de consommation souhaitent donc tout d'abord conserver les débouchés français. Cependant, il faut reconnaître qu'à l'heure actuelle il est déjà très difficile à ce marché d'absorber la grande diversité de produits sarrois. De plus, la France, grâce à la réalisation de vastes programmes de modernisation augmentera certainement la capacité de ses propres industries, et, par la suite, réduira d'autant ses achats à l'étranger. Pour cette raison, on doit s'efforcer de reconquérir les anciens marchés consommateurs et d'en gagner de nouveaux, but qui ne peut être atteint sans fortifier les entreprises viables et supprimer les charges trop élevées. Par l'eupéanisation de la Sarre, l'industrie d'exportation de ce pays devrait être « eupéanisée » dans le sens qu'elle soit à même d'occuper sa place sur les vastes marchés européens de l'avenir, lorsque les protections douanières seront supprimées et que la qualité sera un facteur décisif.

Il importe pour les industries de transformation et de biens de consommation, comme pour l'industrie lourde, que des mesures de modernisation analogues à celles déjà appliquées dans les pays voisins, commencent à être prises, même s'il est déjà un peu tard.

Monnaie et finances

A ce propos, on ne peut qu'effleurer la question d'une monnaie européenne à utiliser d'abord sur le territoire sarrois eupéanisé, puis progressivement, dans tous les autres pays d'Europe ou encore le projet d'une double monnaie. Ce problème pourrait assumer, éventuellement, une grande importance lorsqu'il s'agirait de stabiliser les prix de revient d'une économie sarroise eupéanisée et de la rendre indépendante des fluctuations monétaires et des cours de devises qui ne correspondent pas à la réalité.

Il en est de même en ce qui concerne la politique financière et fiscale du territoire, qui devrait être basée uniquement sur les besoins sarrois.

On ne devrait cependant recourir à la solution d'une monnaie sarroise européenne que faute de mieux. Il ne peut être nié que, tant que la communauté européenne ne sera pas devenue réalité, une telle monnaie risquerait de freiner plutôt que de favoriser les échanges commerciaux. En tous les cas, le but d'une eupéanisation de la Sarre est de stabiliser les prix et les salaires et de fixer les charges publiques de sorte que les produits sarrois puissent être compétitifs sur les marchés européens.

Perspectives

L'évolution de l'économie sarroise au cours des périodes considérées a favorisé l'introduction de l'idée d'eupéanisation dans les milieux économiques. Dans ces milieux, on attend d'une solution européenne qu'elle garantisse les possibilités d'importation et d'exportation et ainsi, d'une manière générale, consolide la situation économique pour une longue durée. L'homme de la rue souhaite simplement qu'elle lui permette de continuer à travailler et à mener une vie convenable.

Toutes les expériences du passé et du présent font ressortir les affinités économiques profondes de la Sarre pour la France et l'Allemagne. Ces deux pays sont indispensables à l'économie sarroise dans leur double rôle de consommateurs et de fournisseurs. Ils le seront d'autant plus, lorsque les échanges commerciaux s'effectueront, d'une manière générale, librement, sans entrave d'aucune sorte, dans une atmosphère de confiance et d'amitié. On ne saurait trop apprécier le facteur d'équilibre que constituerait un statut européen pour la Sarre conçu et soutenu par les 3 pays, France, Allemagne et Sarre.

L'économie sarroise voit dans l'eupéanisation de la Sarre le deuxième effort constructif vers la création d'une Union Européenne, après la fondation du « Pool Charbon Acier » qui apporta une première réalisation pratique de l'idée européenne. C'était encore un saut audacieux dans l'inconnu, tandis que maintenant l'expérience acquise sur le marché européen commun du charbon et de l'acier offre une base de départ solide.

La préparation et la réalisation de l'eupéanisation devraient tenir compte des éléments constructifs que présentent les données économiques naturelles suivant lesquelles la population et l'économie sarroises ont vécu et travaillé jusqu'à maintenant. Les différentes périodes de l'évolution historique ont apporté en Sarre d'heureuses innovations et de moins bonnes. Il importe aujourd'hui de conserver ce qui est positif et de poursuivre le développement esquissé sous le signe européen. Tout ce qui est négatif et factice doit être exclu. L'économie et la population espèrent fermement que dans un statut européen leurs besoins vitaux ne seront pas négligés, mais au contraire serviront de fondement concret et stable.

Dans ce sens, la Chambre du Commerce et de l'Industrie, représentant officiellement l'économie sarroise, prie tous les responsables de bien vouloir prendre en considération le présent exposé et souligne que seul le souci de trouver au problème sarrois une solution adéquate a présidé à la rédaction du document.